



CHARTRE DE L' INNOVATION CITOYENNE

Préambule

L'innovation citoyenne, c'est l'ensemble des processus qui permet de mettre en œuvre des démarches participatives afin d'impliquer les habitants à la vie de leur village et d'enrichir la réflexion des élus dans leurs prises de décisions.

Les pratiques de l'innovation citoyenne reposent sur le partage d'un état d'esprit constructif, respectueux, à l'écoute des autres et qui prend en compte l'intérêt commun.

Objet de la charte

L'objet de cette charte est de définir les engagements que prend le conseil municipal afin d'initier et de développer l'innovation citoyenne.

But de l'innovation citoyenne

L'innovation citoyenne doit permettre aux Sussarguois de participer de façon constructive à la vie du village.

- ✓ Elle contribue, par une participation citoyenne, à la réussite de projets dans la durée et facilite des évolutions conformes à l'intérêt général.
- ✓ Elle permet aux élus de prendre en compte les préoccupations des habitants pour répondre à leurs besoins.
- ✓ Elle permet aux habitants de mieux comprendre les choix de la municipalité.

Les démarches participatives permettent d'associer, le plus en amont possible, les habitants aux projets et au développement du village. Elles ne se substituent pas aux instances municipales légitimement élus et pleinement responsables pour prendre les décisions.

Article 1

Adopter une ou plusieurs formes de participation citoyenne dans le déroulement d'un projet pour le village.

Les élus s'engagent à développer une pratique de la concertation afin de favoriser les échanges de points de vue. Le but étant de susciter la parole du plus grand nombre et notamment de ceux qui ne se manifestent pas, afin de faire progresser l'expression citoyenne.

Dès l'origine, les modalités et étapes de tout processus participatif sont définies en fonction des projets établis par la municipalité ou par les citoyens :

- **Information** : C'est le préalable à toute forme de participation. La municipalité veillera notamment à l'information systématique des habitants sur les projets municipaux.
- **Consultation** : c'est l'expression des avis, dans un souci de recueil de la parole dans sa diversité, sur des projets assez avancés, qui nécessitent un avis citoyen pour être finalisés.
- **Concertation** : c'est associer les citoyens à des projets encore très ouverts, pour recueillir l'adhésion la plus large et aboutir, au fil des débats, au projet qui répond au mieux à l'intérêt général.
- **Co-construction** : c'est élaborer un projet, très en amont avec les citoyens, de l'analyse d'opportunité jusqu'à sa réalisation.

Article 2

Les élus s'engagent à encourager la participation des habitants. La municipalité met à disposition les outils et les moyens appropriés pour permettre une interactivité véritable dans les démarches participatives.

Des actions seront entreprises pour inciter les personnes éloignées de ces dispositifs à prendre part à la démarche.

Les élus s'engagent à diffuser une information complète et objective aux habitants sur les projets sussarguois, en s'appuyant sur les moyens dont elle dispose : site internet, site participatif, Sussargues magazine, panneaux d'information, présentations publiques...

Les différentes options éventuelles d'un projet seront communiquées avant le choix final.

Article 3

Les élus s'engagent à renforcer le contact avec les habitants en développant :

- ✓ la réactivité aux courriers qui recevront systématiquement une réponse
- ✓ un site internet convivial
- ✓ un site participatif permettant un véritable échange entre élus et citoyens
- ✓ l'organisation de débats publics à l'initiative des élus ou des citoyens
- ✓ des commissions extra-municipales

Article 4

La municipalité s'engage à mettre en œuvre une plateforme de consultation citoyenne, permettant de publier informations et documents susceptibles d'éclairer les démarches participatives (documents présentés en réunions publiques, études, cartographies, relevés de décisions, compte-rendu de réunions publiques, etc.).

De même, les citoyens pourront proposer ou commenter des projets mis en ligne sur la plateforme.

Adoptée au Conseil Municipal du :